

Québec, le 4 mars 2011

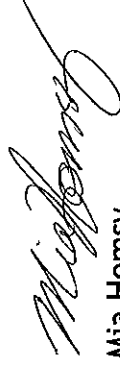
Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame le Directrice,

Comme suite au dépôt d'une pétition par le député de Verchères le 2 décembre 2010 et par le député de Jean-Lesage le 9 décembre 2010, demandant au gouvernement de réduire la contrebande de tabac de 10% en 2010 dans les circonscriptions de Charlevoix et Jean-Lesage. Je vous fais parvenir la réponse à ces pétitions afin qu'elles soient déposées conformément à l'article 64.8.R.A.N.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Directrice du cabinet adjointe



Mia Homsy

Québec
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3
Téléphone : (418) 643-5270
Télécopieur : (418) 646-1574
ministre@finances.gouv.qc.ca

Montréal
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Téléphone : (514) 873-5363
Télécopieur : (514) 873-4728



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 863 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de la grande région de Charlevoix.

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le crime organisé rend les cigarettes accessibles à nos enfants dans les écoles, et ce, sans le moindre scrupule;

ATTENDU QUE les cigarettes de contrebande sont cinq fois moins chères que les cigarettes légales et que cela est foncièrement injuste pour les citoyens qui respectent les lois;

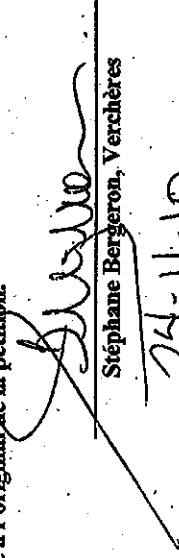
ATTENDU QUE la contrebande rapporte des centaines de millions de dollars au crime organisé et en fait perdre autant aux gouvernements;

ATTENDU QUE cela fait des années que ça dure et que la situation ne cesse de se dégrader.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, des électeurs de Charlevoix, demandons à la députée de Charlevoix de s'engager à réduire la contrebande de tabac à 10% en 2010 dans la circonscription.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Stéphane Bergeron, Verchères

24-11-10

Date

DE: Monsieur Raymond Bachand
Ministre des Finances
Ministre du Revenu

DATE : 15 mars 2011

**Engagement à réduire la contrebande de tabac de 10% en 2010
dans la circonscription de Charlevoix**

La contrebande du tabac est une problématique que notre gouvernement prend très au sérieux. Il s'agit d'un enjeu majeur pour nous. En effet, elle est à l'origine de pertes fiscales importantes qui privent l'État de revenus lui permettant notamment de financer les services publics. Elle est aussi un obstacle aux efforts déployés pour diminuer le tabagisme, particulièrement chez les jeunes et les personnes à faibles revenus.

Notre gouvernement a posé au cours des derniers mois une série de gestes visant à contrer la contrebande de tabac. En outre, plusieurs modifications ont été apportées à la Loi concernant l'impôt sur le tabac. À titre d'exemples, mentionnons les mesures suivantes :

- Revenu Québec n'a délivré aucun permis de manufacturier de tabac depuis l'instauration d'un moratoire le 28 octobre 2009;
- De nouvelles pénalités fiscales ont été introduites permettant d'émettre des cotisations aux producteurs de cigarettes de contrebande et à leurs fournisseurs de matière première;
- Toute personne qui a en sa possession du matériel de fabrication de tabac doit désormais obligatoirement détenir un permis;
- Un partenariat a été instauré avec les municipalités afin de leur permettre d'émettre des constats pour les infractions visant la possession de tabac de contrebande par des consommateurs sur leur territoire.

Parallèlement, Revenu Québec a accentué, au cours des dernières années, ses activités de vérification, d'inspection et d'enquêtes. Les résultats n'ont pas tardé alors que les revenus provenant de la taxation des produits du tabac ont ainsi augmenté, pour l'année fiscale 2009-2010, de 14,5 % par rapport à l'année précédente, soit 748 millions \$ par rapport à 653 millions \$. Le montant des amendes est quant à lui passé de 0,5 millions \$ en 2004-2005 à 10,3 millions en 2009-2010.

Par ailleurs, pour contrer les économies souterraines liées au commerce du tabac, le gouvernement mise également sur le Programme Accès tabac. Coordonné par le ministère de la Sécurité publique, ce programme repose sur des actions concertées entre les partenaires suivants :

- Revenu Québec;
- Ministère des Finances;
- Ministère de la Sécurité publique;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Sûreté du Québec;
- Service de police de la Ville de Montréal;
- Association des directeurs de police du Québec, à titre de représentant des corps de police municipaux (CPM);
- Gendarmerie royale du Canada;
- Agence du Revenu du Canada;
- Agence des services frontaliers du Canada.

Le Programme Accès tabac comprend un volet inspection ainsi qu'un volet enquête. L'atteinte des objectifs passe par des opérations d'inspections auprès des commerçants détenteurs d'un permis ainsi que par la conduite d'enquêtes de réseaux.

Ainsi, l'efficacité des mesures mises en œuvre par le gouvernement ont permis d'améliorer grandement la situation, les consommateurs se tournant davantage vers le marché légal. Les données colligées le confirment.

À cet égard, selon l'industrie de tabac, alors qu'en 2008 la contrebande de tabac représentait 40,1 % du marché québécois, en 2010 elle a diminué de plus de la moitié et se situe à 17,9 %. De plus, le 2 décembre 2010, lors de la mise à jour de la situation financière du gouvernement du Québec, le ministère des Finances faisait état d'une révision à la hausse de 50 millions \$ des revenus provenant de la taxe spécifique sur le tabac par rapport aux prévisions inscrites lors du discours sur le budget 2010-11.

Comme vous le constatez, notre gouvernement partage votre volonté de contrer la contrebande de tabac et n'a pas hésité à mettre en place des mesures structurantes pour y parvenir. Les actions récentes ont permis de s'attaquer tant à l'offre qu'à la demande de cigarettes de contrebande en visant tous les maillons de la chaîne :

- les producteurs, notamment par l'instauration d'un moratoire sur la délivrance des permis de manufacturier;
- les vendeurs, par exemple par la suspension possible du permis de conduire et par l'imposition de nouvelles pénalités fiscales;
- les consommateurs, en augmentant le montant des amendes et en permettant aux municipalités d'émettre des constats d'infraction à leur égard tout en conservant le montant des amendes.

Toutefois, nous ne croyons pas qu'il soit approprié d'instaurer une cible précise de réduction des cigarettes de contrebande en circulation au Québec comme le souhaite les pétitionnaires puisque, notamment :

- ce serait admettre qu'il existe un seuil « acceptable » des activités de contrebande;
- la contrebande de tabac est un phénomène mondial qui exige l'action concertée de plusieurs intervenants, tant au niveau national qu'international;
- les paramètres de contrôle pris en considération évoluent constamment, notamment parce qu'il est impossible de prévoir quels seront les nouveaux stratagèmes développés par les fraudeurs.

Aussi, sur la base des éléments mentionnés précédemment, nous ne considérons pas qu'il soit souhaitable de donner suite à la demande des pétitionnaires.

Néanmoins, soyez assuré que notre gouvernement entend poursuivre le travail afin d'identifier les moyens d'intervention les plus efficaces qui permettront d'optimiser les résultats dans la lutte contre la contrebande de tabac.



Raymond Bachand
Ministre des Finances
Ministre du Revenu



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 675 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de la circonscription de Jean-Lesage

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le crime organisé rend les cigarettes accessibles à nos enfants dans les écoles, et ce, sans le moindre scrupule;

ATTENDU QUE les cigarettes de contrebande sont cinq fois moins chères que les cigarettes légales et que cela est foncièrement injuste pour les citoyens qui respectent les lois;

ATTENDU QUE la contrebande rapporte des centaines de millions de dollars au crime organisé et en fait perdre autant aux gouvernements,

ATTENDU QUE cela fait des années que ça dure et que la situation ne cesse de se dégrader.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au député de Jean-Lesage de s'engager à réduire la contrebande de tabac de 10% en 2010 dans sa circonscription.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


André Drolet, député de Jean-Lesage

07-12-2010
Date

DE: Monsieur Raymond Bachand
Ministre des Finances
Ministre du Revenu

DATE : 15 mars 2011

Engagement à réduire la contrebande de tabac de 10% en 2010 dans la circonscription de Jean-Lesage

La contrebande du tabac est une problématique que notre gouvernement prend très au sérieux. Il s'agit d'un enjeu majeur pour nous. En effet, elle est à l'origine de pertes fiscales importantes qui privent l'État de revenus lui permettant notamment de financer les services publics. Elle est aussi un obstacle aux efforts déployés pour diminuer le tabagisme, particulièrement chez les jeunes et les personnes à faibles revenus.

Notre gouvernement a posé au cours des derniers mois une série de gestes visant à contrer la contrebande de tabac. En outre, plusieurs modifications ont été apportées à la Loi concernant l'impôt sur le tabac. À titre d'exemples, mentionnons les mesures suivantes :

- Revenu Québec n'a délivré aucun permis de manufacturier de tabac depuis l'instauration d'un moratoire le 28 octobre 2009;
- De nouvelles pénalités fiscales ont été introduites permettant d'émettre des cotisations aux producteurs de cigarettes de contrebande et à leurs fournisseurs de matière première;
- Toute personne qui a en sa possession du matériel de fabrication de tabac doit désormais obligatoirement détenir un permis;
- Un partenariat a été instauré avec les municipalités afin de leur permettre d'émettre des constats pour les infractions visant la possession de tabac de contrebande par des consommateurs sur leur territoire.

Parallèlement, Revenu Québec a accentué, au cours des dernières années, ses activités de vérification, d'inspection et d'enquêtes. Les résultats n'ont pas tardé alors que les revenus provenant de la taxation des produits du tabac ont ainsi augmenté, pour l'année fiscale 2009-2010, de 14,5 % par rapport à l'année précédente, soit 748 millions \$ par rapport à 653 millions \$. Le montant des amendes est quant à lui passé de 0,5 millions \$ en 2004-2005 à 10,3 millions en 2009-2010.

Par ailleurs, pour contrer les économies souterraines liées au commerce du tabac, le gouvernement mise également sur le Programme Accés tabac. Coordonné par le ministère de la Sécurité publique, ce programme repose sur des actions concertées entre les partenaires suivants :

- Revenu Québec;
- Ministère des Finances;
- Ministère de la Sécurité publique;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Sûreté du Québec;
- Service de police de la Ville de Montréal;
- Association des directeurs de police du Québec, à titre de représentant des corps de police municipaux (CPM);
- Gendarmerie royale du Canada;
- Agence du Revenu du Canada;
- Agence des services frontaliers du Canada.

Le Programme Accés tabac comprend un volet inspection ainsi qu'un volet enquête. L'atteinte des objectifs passe par des opérations d'inspections auprès des commerçants détenteurs d'un permis ainsi que par la conduite d'enquêtes de réseaux.

Ainsi, l'efficacité des mesures mises en œuvre par le gouvernement ont permis d'améliorer grandement la situation, les consommateurs se tournant davantage vers le marché légal. Les données colligées le confirment.

À cet égard, selon l'industrie de tabac, alors qu'en 2008 la contrebande de tabac représentait 40,1 % du marché québécois, en 2010 elle a diminué de plus de la moitié et se situe à 17,9 %. De plus, le 2 décembre 2010, lors de la mise à jour de la situation financière du gouvernement du Québec, le ministère des Finances faisait état d'une révision à la hausse de 50 millions \$ des revenus provenant de la taxe spécifique sur le tabac par rapport aux prévisions inscrites lors du discours sur le budget 2010-11.

Comme vous le constatez, notre gouvernement partage votre volonté de contrer la contrebande de tabac et n'a pas hésité à mettre en place des mesures structurantes pour y parvenir. Les actions récentes ont permis de s'attaquer tant à l'offre qu'à la demande de cigarettes de contrebande en visant tous les maillons de la chaîne :

- les producteurs, notamment par l'instauration d'un moratoire sur la délivrance des permis de manufacturier;
- les vendeurs, par exemple par la suspension possible du permis de conduire et par l'imposition de nouvelles pénalités fiscales;
- les consommateurs, en augmentant le montant des amendes et en permettant aux municipalités d'émettre des constats d'infraction à leur égard tout en conservant le montant des amendes.

Toutefois, nous ne croyons pas qu'il soit approprié d'instaurer une cible précise de réduction des cigarettes de contrebande en circulation au Québec comme le souhaite les pétitionnaires puisque, notamment :

- ce serait admettre qu'il existe un seuil « acceptable » des activités de contrebande;
- la contrebande de tabac est un phénomène mondial qui exige l'action concertée de plusieurs intervenants, tant au niveau national qu'international;
- les paramètres de contrôle pris en considération évoluent constamment, notamment parce qu'il est impossible de prévoir quels seront les nouveaux stratagèmes développés par les fraudeurs.

Aussi, sur la base des éléments mentionnés précédemment, nous ne considérons pas qu'il soit souhaitable de donner suite à la demande des pétitionnaires.

Néanmoins, soyez assuré que notre gouvernement entend poursuivre le travail afin d'identifier les moyens d'intervention les plus efficaces qui permettront d'optimiser les résultats dans la lutte contre la contrebande de tabac.

ABc. ✓

Raymond Bachand
Ministre des Finances
Ministre du Revenu